



Canoë sur l'Agout.

La CDESI*, un développement maîtrisé des sports de nature

* Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires

Avec ses paysages aux reliefs parfois tourmentés, ses falaises, ses rivières, lacs et forêts ; avec son réseau de sentiers de montagne et ses chemins de collines, le Tarn offre un formidable terrain propice aux sports de nature. Promenades à pied, à cheval, à vélo, activités nautiques, escalade, spéléologie ou encore pratiques aériennes mettent à profit un terrain de jeu sublimé par la qualité des paysages et leurs caractères naturels.

Cet espace de liberté et de loisirs, atout de cadre de vie et d'attractivité, n'en présente pas moins certains caractères naturels aux équilibres fragiles à respecter. Il s'avère aussi un lieu de vie des Tarnais et un support de travail pour différents acteurs - agriculteurs, forestiers, industriels, qui utilisent et gèrent ces espaces. À ce titre, chacun d'eux doit être respecté comme doit l'être la propriété (le terrain sous-tend un parcellaire et donc de la propriété foncière publique ou privée).

Sur le terrain, la variété des usagers, chacun avec leur perception propre de l'usage et de l'accès à l'espace, peut générer parfois l'incompréhension, l'opposition et

même le conflit. Pour assurer une cohabitation harmonieuse entre tous, la recherche d'un usage raisonné et partagé de l'espace est nécessaire.

La Loi sur le Sport du 6 juillet 2000 a institué la mise en place de Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature. Chaque Département doit constituer une « CDESI » placée sous l'autorité du Président du Conseil général, en vue d'assurer « un développement maîtrisé des sports de nature ». La Loi a pour vocation d'assurer la pérennité des sites qui servent de support à des activités de pleine nature (par inscription au Plan). Au-delà de cette obligation légale, le travail de la CDESI du Tarn doit permettre d'agir pour

le développement des activités de pleine nature tout en améliorant leur rapport aux lieux de pratiques.

À cette fin et à travers la CDESI, le Conseil général a choisi de s'engager dans un projet capable d'assurer aux amateurs d'espaces récréatifs un cadre favorable à leurs activités tout en garantissant le respect de la nature et des paysages (la sensibilité des milieux, leur caractère patrimonial protégé ou attesté par des inventaires - ZNIEFF*, espaces naturels sensibles, natura 2000, la biodiversité en général) celui du droit des propriétaires et autres acteurs gestionnaires de l'espace et de leurs pratiques (dont certaines règles et procédures qui fixent statuts et conditions d'accès).

*ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique.

« Je veux souligner la réelle évolution de l'état d'esprit des réflexions autour de la CDESI, chacun raisonne avec le sens du collectif et non plus à titre individuel. »

Un représentant de la randonnée

Dans le Tarn, le Conseil général a fait le choix de suivre une démarche transversale, abordant simultanément les domaines du sport et de sa dimension sociale, de l'environnement, de la gestion et de l'aménagement de l'espace et enfin du développement économique à travers le tourisme et l'emploi.

La CDESI mise en place en février 2008 est toute entière tournée vers ces objectifs. Trois élus responsables des Sports, de l'Environnement et du Tourisme siègent à la commission. L'animation et le suivi de la CDESI et du Plan sont assurés conjointement par les Services des Sports et de l'Environnement.

Par ailleurs, en s'appuyant sur les compétences, l'expérience et les réseaux du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) et de la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la protection des Populations (DDCSPP) et avec le concours de l'Association des Maires du Tarn, le Conseil général a choisi de s'appuyer sur une large concertation. À travers ses trois collèges constitutifs, la CDESI réunit un large éventail des acteurs concernés : Comités sportifs, professionnels de sports de nature, naturalistes, représentants des forestiers, des agriculteurs, de la pêche, de la chasse, Parc naturel régional, Services de l'État, élus...

« Agriculteur, pratiquant et moniteur d'activités de pleine nature mais aussi élu d'une commune, je pense que l'on peut concilier l'ensemble de ces activités avec sérénité. La clef est certainement l'aménagement des lieux de pratique et l'information des usagers de l'espace. »

Un représentant des agriculteurs

La démarche engagée se veut volontairement progressive, sans précipitation. Il s'agissait, dès les premières phases de promouvoir la connaissance réciproque des

Sports de nature ?

« Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux. Les sites de décollage et d'atterrissage utilisés par les sports aériens sont également concernés. » Article L.311.1 du code du sport.

Sont concernées :

Activités terrestres : randonnée (pédestre, équestre, VTT) course d'orientation, escalade, spéléologie, tir à l'arc, sports motorisés

Activités nautique : aviron, canoë Kayak, ski nautique, voile, motonautisme.

Activités aériennes : aéromodélisme, aéronautique, ULM, vol à voile, vol libre, parachutisme.

En incluant la pratique des personnes en situation de handicap (handisport moteurs et sensoriels, et sport adapté pour les handicaps psychiques et mentaux et la pratique des scolaires USEP et UNSS.)



Balade en forêt de Sivens.

acteurs (réunions d'information et d'échange, réalisation d'un annuaire de tous les organismes concernés) de bien identifier ensuite le contexte tarnais en dressant un inventaire des pratiques et des sites, complété par des visites sur le terrain.

La démarche vers l'établissement du PDESI a pour ambition de créer une dynamique départementale autour d'un projet qualité pour les pratiques comme pour les espaces. C'est ici, tout le rôle des groupes thématiques qui élaborent, grâce à leurs travaux, des guides méthodologiques et de bonne conduite adaptés aux différentes pratiques.

« Pour la propriété forestière, la question de la responsabilité est importante. Il faut établir des relations entre usagers et propriétaires. Il ne faut pas craindre les conventions car elles sont la manifestation d'un accord indispensable entre le propriétaire et l'usager. »

Un représentant des forestiers privés

Les qualités des travaux de la CDESI reposent sur l'exigence de s'accorder sur la notion d'usage maîtrisé et partagé de l'espace. Appliquer ce principe fondamental, c'est, en effet, prendre la mesure d'une situation où chaque acteur connaît trop mal ou si peu la perception de son voisin. L'espace est à la fois lieu de nature, de ressources économiques et de ressourcement. Ce dernier est porté souvent par le plaisir d'aller, de contempler, de découvrir... Celui d'accéder, avec un sentiment de liberté, à des parcours, à des sites qui offrent un terrain privilégié à l'exploration ou au défi physique, à la performance



Fête des sports de nature à la base de loisirs de Saïx.

technique, apanages des pratiques sportives de nature. À ces émotions fortes s'associe inmanquablement la passion. Celle du randonneur devant un panorama, du



Course d'orientation à la base départementale de Sivens.



Bi-cross à la base de loisirs et des étangs de Saïx.

grimpeur en harmonie avec la falaise, du spéléologue, au contact des parois humides d'une cavité, découvrant un nouveau boyau, du kayakiste qui déchiffre la rivière et le moindre de ses courants...

Cette passion, portée par une relation affective et passionnée à l'espace et même au territoire, le forestier, l'agriculteur faiseurs de paysages - le naturaliste et le gestionnaire de l'eau pourraient en parler avec la même ferveur...

Depuis 2009, tous les travaux de la CDESI, répondent à ce souhait de mener une réflexion concertée, d'échanger, de débattre avec conviction ; ses différents acteurs y cultivent une convivialité qui n'exclut pas l'expression de leurs préoccupations, de leurs multiples sensibilités. Le principe d'aller et venir doit trouver sa place dans ce contexte... pour y être reconnu, accepté, partagé voire porté par l'ensemble des acteurs. L'enjeu en est un vrai débat constructif sur la façon la plus « durable » de profiter d'un territoire qui est cher à chacun d'eux. ■

Contact

Conseil général du Tarn
Service Jeunesse et Sports
Service Espaces et Paysages

Tél. : 05 67 89 63 03 - Fax : 05 63 45 66 48
Courriel : cdesi@cg81.fr

Une sortie de terrain de la CDESI au désert de St Ferréol à Dourgne.

Par un samedi d'automne, où la nature a convoqué brouillards tenaces et ondées, un groupe s'avance dans l'échancrure des gorges du Taurou. Représentants des sports de nature, forestiers, agriculteurs, chasseurs, élus des collectivités et Conseillers généraux, ils sont une trentaine à braver les frimas, venus pour prendre la mesure des milieux naturels et des pratiques sportives que concentre ce site exceptionnel.

La visite est vouée à des exposés et des échanges particulièrement riches entre pratiquants sportifs, naturalistes et autres gestionnaires de l'espace. D'abord, au pied d'un escarpement, le Comité d'escalade avec la Ligue Pour la Protection des Oiseaux rappelant leurs travaux communs. Le Conservatoire des Espaces Naturels et les spéléologues devant la grotte du Castellàs à propos de chauves-souris. Plus loin, sur un versant, l'ATASEA du Tarn et un agriculteur à propos des modes de reconquête de milieux ouverts. À la mi-journée, sous les trombes d'eau, le groupe trouve refuge dans la cabane de l'association de chasse, le temps d'un casse croûte, les discussions vont bon train.

L'exposé sur les Espaces Naturels Sensibles du Département a pour décor le plateau du Désert, fermé par le brouillard. C'est blotti sous les voûtes de la Capelette que le groupe écoute les propos de l'ONF puis de la fédération des chasseurs sur la gestion du gibier. Tandis que se dévoilent quelques parcelles de panorama sur la vallée du Sor, le comité de randonnée expose des démarches de qualité en matière de sentiers pédestres. Faut de perspectives aériennes, c'est la mairie de Dourgne qui abrite l'exposé du Comité de Vol libre.

La journée qui s'achève autour d'un verre a été riche d'enseignements pour tous et source de rencontres et d'échanges entre des acteurs aussi compétents que passionnés.